Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 081-218100311-20240311-DELIB6_2024-DE

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

*	Date de convocation	*
*	05 03 2024	*
*	Membres	*
*	en exercice : 15	*
*	présents : 13	*

République Française
****

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ
****

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : M. Alain BLANCHARD (représenté par Mme Nadine MOUGEL) et Mme Fanny GENET (représentée par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 6/2024 **Choix d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement aux hameaux de Guyor-Bas et de la Bertrandié**

Madame le Maire, rappelle les travaux prévus dans le schéma directeur d'assainissement communal sur le budget eau et assainissement aux hameaux de Guyor-Bas et de la Bertrandié. Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à consulter et recruter une maîtrise d'œuvre pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter et recruter une maîtrise d'œuvre pour les travaux prévus dans le schéma directeur d'assainissement communal sur le budget eau et assainissement aux hameaux de Guyor-Bas et de la Bertrandié et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 15 MARS 2024
et transmission au représentant de l'État le 15 MARS 2024

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Christine BERNOT, Maire

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 081-218100311-20240311-DELIB7_2024-DE

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

*	Date de convocation	*
*	05 03 2024	*
*	Membres	*
*	en exercice : 15	*
*	présents : 13	*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ
****

République Française
****

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : M. Alain BLANCHARD (représenté par Mme Nadine MOUGEL) et Mme Fanny GENET (représentée par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 7/2024 **Convention de participation aux frais de scolarité des élèves résidant hors commune avec la commune de Castres**

Madame le Maire présente un courrier émanant de la commune de Castres concernant une demande de signature de convention pour une participation de la commune aux frais scolaires d'un élève habitant sur la commune du Bez et étant scolarisé sur la commune de Castres. La participation de la commune de résidence est obligatoire lorsque l'inscription d'un élève en dehors de sa commune de résidence est justifiée par l'un des contraintes suivantes, indépendamment de l'accord du maire de la commune de résidence : état de santé de l'élève nécessitant des soins dans la commune d'accueil, frère ou sœur inscrit la même année scolaire dans une école publique de la commune d'accueil. Madame le Maire procède à la lecture de la convention et demande au conseil de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité des élèves résidant hors commune avec la commune de Castres jointe en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre et rendue exécutoire après publication le 15 MARS 2024
et transmission au représentant de l'État le 15 MARS 2024

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Christine BERNOT, Maire

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 081-218100311-20240311-DELIB8_2024-DE

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

Date de convocation	
05 03 2024	
Membres	
en exercice :	15
présents :	13

République Française
****

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ
****

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : M. Alain BLANCHARD (représenté par Mme Nadine MOUGEL) et Mme Fanny GENET (représentée par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 8/2024 **Fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits annuels de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition est valable pour la gestion 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits annuels de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition est valable pour la gestion 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre et rendue exécutoire après publication le 15 MARS 2024
et transmission au représentant de l'État le 15 MARS 2024

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Christine BERNOT, Maire

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 081-218100311-20240311-DELIB9_2024-DE

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

*	Date de convocation	*
*	05 03 2024	*
*	Membres	*
*	en exercice : 15	*
*	présents : 13	*

République Française
****

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ
****

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : M. Alain BLANCHARD (représenté par Mme Nadine MOUGEL) et Mme Fanny GENET (représentée par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 9/2024 **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à compter du 24 juin 2024**

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a fait savoir, par courrier du 16 janvier 2024, que Madame Yvonne ICHER, actuellement adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet, serait susceptible d'être promue au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 24 juin 2024, pourvu que le conseil municipal crée le poste correspondant. Madame le Maire propose de permettre l'avancement de cet agent en créant ce nouveau poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire et décide de créer, à compter du 24 juin 2024, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet avec une durée de travail hebdomadaire de treize heures et de supprimer le poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet dès que ce dernier sera devenu vacant du fait de la promotion de son titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 15 MARS 2024
et transmission au représentant de l'État le 15 MARS 2024

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Christine BERNOT, Maire

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 081-218100311-20240311-CA2023COM_BIS-BF

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

Date de convocation	
05 03 2024	
Membres	
en exercice :	15
présents :	13

République Française
****

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ
****

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : M. Alain BLANCHARD (représenté par Mme Nadine MOUGEL) et Mme Fanny GENET (représentée par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 10/2024 Approbation des comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal pour la commune, le service Eau et Assainissement (exercice 2023)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées et utiles, tant pour le budget de la commune que pour le Service de l'Eau et de l'Assainissement,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2) statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre et rendue exécutoire après publication le 15 MARS 2024
et transmission au représentant de l'État le 15 MARS 2024

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 081-218100311-20240311-CA2023COM_BIS-BF

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

*	Date de convocation	*
*	05 03 2024	*
*	Membres	*
*	en exercice : 15	*
*	présents : 12	*

République Française
****

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ
****

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absents : Mme Christine BERNOT, M. Alain BLANCHARD (représenté par Mme Nadine MOUGEL) et Mme Fanny GENET (représentée par M. Cédric KOSLOWSKI).

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 11/2024 **Approbation des comptes administratifs 2023**

Madame Christine BERNOT ayant quitté la salle, après avoir désigné Monsieur Paul MUFFATO comme président, le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par Madame Christine BERNOT, Maire, et après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		264 876,83	136 800,72		136 800,72	264 876,83
Opérations de l'exercice	640 161,31	933 289,96	123 645,84	191 976,85	763 807,15	1 125 266,81
TOTAUX	**640 161,31**	**1 198 166,79**	**260 446,56**	**191 976,85**	**900 607,87**	**1 390 143,64**
Résultats de clôture		558 005,48	68 469,71			489 535,77
Restes à réaliser			168 415,00	15 869,00	168 415,00	15 869,00
TOTAUX CUMULES	**640 161,31**	**1 198 166,79**	**428 861,56**	**207 845,85**	**1 069 022,87**	**1 406 012,64**
RESULTATS DEFINITIFS		**558 005,48**	**221 015,71**			**336 989,77**

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 081-218100311-20240311-CA2023COM_BIS-BF

Compte administratif du service « Eau et assainissement »

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		65 056,30	8 813,70		8 813,70	65 056,30
Opérations de l'exercice	266 679,48	252 565,08	86 709,32	426 506,91	353 388,80	679 071,99
TOTAUX	**266 679,48**	**317 621,38**	**95 523,02**	**426 506,91**	**362 202,50**	**744 128,29**
Résultats de clôture		50 941,90		330 983,89		381 925,79
Restes à réaliser			32 110,00		32 110,00	
TOTAUX CUMULES	**266 679,48**	**317 621,38**	**127 633,02**	**426 506,91**	**394 312,50**	**744 128,29**
RESULTATS DEFINITIFS		**50 941,90**		**298 873,89**		**349 815,79**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre et rendue exécutoire après publication le 15 MARS 2024
et transmission au représentant de l'État le 15 MARS 2024

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

MAIRIE de LE BEZ (Tarn)